



## Ex qui ne veut pas solder les prêts

Par **seb49po**, le **28/02/2011** à **19:49**

Bonjour,

Voilà le problème, j'ai acheté un bien immobilier avec mon ex conjointe 50/50 . Ce bien s'est vendu au mois de septembre de l'année 2010, mais en dessous de ce que l'on l'a acheté. Bref on s'est séparé en mauvais terme, il nous reste actuellement près de 20 000 euro à rembourser, cela fait déjà 6 mois que le bien est vendu, mais mon ex refuse de solder les prêts restants... Pourtant elle a les moyens de le faire.

Comment puis-je faire ?

Cela m'empêche d'avoir d'autre projet!! tandis qu'elle est partie vivre chez son nouveau compagnon aussitôt notre rupture et moi forcé de retourner vivre chez mes parents. Cela fait 1 et demi qu'elle m'empoisonne la vie, en refusant tout dialogue pour signer les documents nécessaires. Elle a même porté plainte pour harcèlement moral parce que j'ai essayé de la jonder pour ça!!

Puis-je moi prendre un avocat pour la faire céder, et demander des dommages et intérêts pour le préjudice que je subis de ne pas pouvoir me reloger, d'envisager de projets, bref de vivre un peu... ??

Y a-t-il un délai pour solder un prêt immo ?

merci pour vos réponses.

seb.

Par **Domil**, le **28/02/2011** à **19:55**

Vous avez signé le partage du fruit de la vente du bien sans régler le problème du prêt ?

Par **seb49po**, le **28/02/2011** à **19:56**

ben il est dit que c'est 50/50 pour solder, mais le compte étant commun et étant co-emprunteur...

je ne vois pas comment faire ?

Par **Domil**, le **28/02/2011** à **19:59**

L'intégralité du fruit de la vente a été utilisée pour rembourser le pret, ou chacun a eu sa part ?

Par **seb49po**, le **28/02/2011** à **20:03**

oui l'intégralité de la vente a servi à solder une partie du pret. Mias il reste encore le PTZ à solder et le restant du pret de la banque...

Par **Domil**, le **28/02/2011** à **21:14**

Vous ne pouvez la contraindre à solder le pret (et si elle n'a pas l'argent ?). Elle doit seulement payer les échéances du pret.

Avez-vous prévenu les organismes preteurs de la vente de la maison ?

Par **seb49po**, le **28/02/2011** à **21:22**

Elle a l'argent puisque le jour de la vente elle voulait solder, mais moi je n'avait pas la somme, et 2 mois apres j'ai relancé pour lui dire que j'avais une solution de remboursement mais elle ne voulait plus solder... et 4 mois plus tard elle ne veut toujours pas alors que cela va engager des frais supplémentaires.

les organismes preteurs sont au courant.

Par **Domil**, le **28/02/2011** à **22:37**

[citation]les organismes preteurs sont au courant.[/citation]et donc ils n'exigent pas le remboursement des prets puisque la maison a été vendue ?

Par **seb49po**, le **01/03/2011** à **11:34**

beh un délai de 6 mois etait autorisé...